

# Contribution pour DGF

Par Blackjack

## Le GEIPAN

Groupe d'Etudes et d'Informations sur les Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés.



[http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Fichier:Bienvvenue\\_GEIPAN.png](http://desencyclopedie.wikia.com/wiki/Fichier:Bienvvenue_GEIPAN.png)

Rapport d'étude sur le Groupe d'Etudes et d'Informations sur les Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés français intercepté le 15 Mars 2012. Pour des raisons de sécurité, les noms des personnes impliquées ont été modifiés.

### Sommaire :

- I) Historique du GEIPAN
- II) Le GEIPAN
- III) Les IPN

Sources :

Site GEIPAN : <http://www.geipan.fr/>

Site CNES : <http://www.cnes.fr/>

Site wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/>

<http://www.alieneight.com/geipan-looking-for-ufos-the-french-way.htm>

# I. Historique du GEIPAN



[http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Logo\\_CNES.svg](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Logo_CNES.svg)

## Genèse

En 1977, la direction générale du CNES, le Centre National d'Études Spatiales, crée un service chargé d'enquêter sur les témoignages au sujet des Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés (PAN) communément qualifiés d'OVNI. Ce service est nommé GEPAN. Deux personnes en sont à l'origine : Yves Sillot, directeur général du CNES à l'époque et Claude Schiffer, directeur de la division Fusées/Sondes.

Sillot a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur et pilote dans l'Armée de l'air. En 1965, il est contacté par le CNES qui lui propose de superviser la construction du Centre Spatial Guyanais (CSG) près de Kourou. Sous la protection du 3e Régiment Etranger d'Infanterie, il établit le site de tir des fusées européennes dans la jungle guyanaise. Le CNES lui en confie la direction de 1969 à 1971.

Claude Schiffer, ingénieur en recherche spatiale et en électronique, a découvert l'existence des OVNI lors d'un voyage aux Etats-Unis en 1969. C'est à cette occasion qu'il rencontre l'astronome Josef Allen Hynek, impliqué dans les projets d'études d'OVNI de l'American Air Force et fondateur du Collège Invisible, une organisation informelle œuvrant en parallèle de ces projets. De retour en France et devenu membre du Collège, Schiffer prend contact avec les associations disparates d'études ufologiques et s'emploie à sensibiliser le CNES à la question des OVNI. Pendant 6 ans il est ignoré de ses supérieurs jusqu'à ce qu'en 1976 Yves Sillot soit nommé directeur général et use de son influence pour accorder à Schiffer un service spécialisé.

# Le GEPAN

## Direction Schiffer

Le GEPAN a pour but de coordonner les observations de PAN consignées par la Gendarmerie nationale, l'aviation civile, l'armée de l'air, la marine et les services d'observation météorologique, de les étudier et de les archiver. Cette assignation inclut une mission d'information du public par le biais de publications appelées Notes Techniques mais ces dernières ne concernent que les conclusions négatives ou incertaines des enquêtes. Le reste des archives est classé secret défense.

Lorsque ce service est confié à Schiffer, il est seul, dans un bureau situé à Toulouse, avec pour toute équipe une secrétaire. Il bénéficie cependant de la collaboration officieuse de certains membres du CNES comme Sillot ou Jean-Jacques Velasquez, un technicien spécialiste de

l'optique. Peu à peu Schiffer parvient à développer son service et, au bout d'un an, ce dernier compte une équipe d'une dizaine d'individus (dont Velasquez) et un vaste réseau informel de scientifiques sympathisants et d'associations ufologiques. Cependant le GEPAN doit répondre de ses activités à un Conseil Scientifique composé de 7 savants et ingénieurs désigné par le Président du CNES et lorsqu'en 1978 Schiffer déclare à ses superviseurs que les PAN de catégorie D (origine inconnue malgré une enquête approfondie) sont des phénomènes d'origine extra-terrestre, il est poussé à prendre un « congé sabbatique ». A son retour, il est affecté à un autre service et ne s'occupera plus de l'étude des PAN pour le compte du CNES quoiqu'il poursuive ses recherches personnelles.

## PAN

### Acronyme de **Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés**

Les PAN (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) sont regroupés en 4 catégories :

- PAN de catégorie A : Observation ayant été expliquée sans aucune ambiguïté
- PAN de catégorie B : Observation pour laquelle l'hypothèse retenue par le GEIPAN est très probable
- PAN de catégorie C : Observation non exploitable faute d'informations
- PAN de catégorie D : Observation inexpliquée malgré les éléments en possession du GEIPAN. La catégorie D recouvre deux sous-catégories:
  - Les PAN D1 qui correspondent à des phénomènes étranges, mais dits de consistance moyenne, par exemple associés à un témoignage unique, sans enregistrement photo ou vidéo.
  - Les PAN D2 qui correspondent à des phénomènes très étranges et de consistance forte : plusieurs témoins indépendants, et/ou des enregistrements photo ou vidéo, et/ou des traces au sol.

## Direction Estrella

C'est le mathématicien Alain Estrella qui est placé à la tête du GEPAN à la suite de Schiffer. Son travail et son scepticisme face à l'explication extra-terrestre semble satisfaire le Conseil Scientifique et le service des phénomènes inexplicables prend une tout autre envergure sous sa direction. Doté de fonds plus importants et de véritables moyens d'investigation, le groupe peut traiter un grand nombre d'affaires, rapportant le plus souvent au Conseil un rapport pouvant être divulgué au public. La Note Technique n° 15

est par exemple consacré à l'étude socio-psychologique des témoins de PAN et même l'évènement de Trans-en-Provence ne donne lieu qu'à des conclusions sceptiques et prudentes.

Tout bascule en 1983 lorsque le CNES découvre que le GEPAN s'était associé à l'armée pour mener en secret des expériences sur la Magnétohydrodynamique (MHD). L'incident est étouffé rapidement et Estrella est acculé à la démission.

### Le Cas de Trans-en-Provence

Le jeudi 8 Janvier 1981, aux alentours de 17h, "monsieur Colini" (nom utilisé dans la Note Technique n°16 du GEPAN), un conducteur de chantier à la retraite, bricole seul dans son jardin lorsqu'un léger sifflement attire son attention. Levant les yeux, il assiste à la chute de ce qu'il appellera un « engin » d'un gris métallique et ayant la forme de « deux assiettes renversées l'une contre l'autre ». Sa maison est isolée, sur le flanc d'une colline boisée et il peut clairement voir l'engin posé sur le sol décoller à nouveau, s'élever parmi les pins et disparaître dans le ciel en direction du Nord-Est. S'approchant du lieu de chute, Colini constate que l'engin a laissé une trace. Lorsque sa femme rentre ce soir-là et que Colini lui raconte ce qu'il a vu elle croit qu'il plaisante. Le lendemain matin, il lui montre la trace circulaire laissée par l'engin, tous deux décident d'appeler leur voisin qui, venant constater les faits, incite les Colini à prévenir la gendarmerie. Il est alors 11h30.

Le lundi 12 Janvier, le GEPAN est prend connaissance du cas par l'enregistreur d'appels de la gendarmerie et s'y intéresse. Le groupe est informé que la gendarmerie a déjà procédé à des relevés d'échantillons du sol. De fortes pluies sont tombées Samedi et Dimanche et il est pour l'instant impossible au GEPAN d'examiner le site. Il est demandé à la gendarmerie d'envoyer au plus tôt les échantillons prélevés aux laboratoires. Le GEPAN apprend également que plusieurs groupes privés ont été avertis de ce cas et que le groupement XYZ doit envoyer un enquêteur sur place dès mardi.

L'intervention des enquêteurs du GEPAN n'est datée que du 17 février. Ils étudient le site, prennent des photographies, prélèvent des échantillons et interrogent le témoin qui, ne sachant pas très bien ce que peut être un OVNI, penche pour l'hypothèse d'un engin militaire dans la mesure où une base est présente dans les environs. Les conclusions du GEPAN publiées par le CNES sont que même si rien n'indique un mensonge de la part du témoin, « l'absence de preuve n'est pas la preuve de l'absence » ; que s'il est avéré que le sol a été tassé par un objet lourd, brûlé et qu'il comporte des résidus métalliques, on ne peut en tirer des conclusions claires ; et que les échantillons végétaux prélevés présentent un traumatisme biochimique par rapport à ceux des environs sans que l'on puisse l'expliquer.

La Note Technique se termine sur ce commentaire : « Ainsi une enquête comme celle que nous venons de présenter pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponse mais cette fois-ci les questions semblent être bien posées et, à ce titre, cette enquête du GEPAN est plus enrichissante que toutes celles faites jusqu'à présent. »

## Magnétohydrodynamique (MHD)

La MHD est une discipline scientifique fondée par le physicien suédois Hannes Alfvén en 1942. Il s'agit d'étudier la manière dont un fluide (un liquide ou du plasma) conduit un courant électrique lorsqu'il est soumis à un champ magnétique.

Grâce à l'application d'un champ magnétique puissant, il est possible de réorganiser la matière du fluide en ouvrant des voies stables entre les atomes de manière à ce que l'électricité la traverse sans perte. Si en temps normal un courant électrique traversant un liquide conducteur (comme l'eau par exemple) ressort affaibli, la magnétisation du liquide permet à l'électricité d'en ressortir avec la même intensité.

Si les applications techniques de ce champ d'étude sont classées secret défense, on peut rappeler que le plasma (du gaz ionisé) étudié par la MHD compose 99% des étoiles, des milieux interplanétaire et interstellaire et de l'univers en général.

## Direction Velasquez

Dès lors, le CNES perd toute confiance dans ce service trop indépendant et plutôt que de tenter de le contrôler, il cherche à le faire disparaître. Il autorise donc Velasquez à prendre la direction du GEPAN mais diminue progressivement son soutien au service. Des scientifiques commencent alors à s'exprimer un peu partout en France pour remettre en

question la légitimité de l'étude des PAN. Velasquez perd aussi l'appui de nombreuses associations ufologiques qui reprochent au groupe le secret et la prudence qui entourent les enquêtes du GEPAN. Pris entre deux feux, le service est dissout en 1988 et remplacé par le SEPRA, Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques.

## Le SEPRA

Velasquez est alors isolé. Son équipe a été dispersée et il se retrouve seul dans un service-placard. Pendant 16 ans il conservera les archives du GEPAN tout en traitant à longueur de journées des cas de chute de petites météorites ou de morceaux de satellites et de stations spatiales. Le SEPRA n'avait plus les moyens d'investigation du GEPAN et la publication des Notes Techniques fut abandonnée. Cependant il avait encore accès aux rapports de la gendarmerie et de l'aviation ainsi que de nombreux contacts dispersés dans le pays, permettant à

Velasquez d'amasser un nombre considérable de dossier en attente de traitement.

Bien que le CNES s'acharne à tenter de faire définitivement disparaître le service, les contacts tissés à son insu par le GEPAN dans les sphères scientifique, politique et militaire permirent au SEPRA de survivre. Finalement, en 2004, le CNES annonce la dissolution définitive de la division de Velasquez, invoquant une réorganisation interne. Velasquez est alors réaffecté au service de Culture Spatiale.

# Renaissance

En 2005, la communauté scientifique est abasourdie. Le CNES annonce la fondation d'un nouveau groupe dans les locaux de Toulouse, le GEIPAN, Groupe d'Etudes et d'Informations sur les Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés, sous la direction d'Yves Sillot.

Ce dernier avait quitté le CNES en 1982 pour devenir le Président Directeur de l'IFREMER, l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer. Après six années passées à diriger l'exploration et la surveillance des océans, il cède sa place au

moment de la dissolution du GEPAN pour occuper divers postes au Ministère de la Défense et à l'OTAN jusqu'à être suffisamment influent pour faire renaitre le service et s'assurer de sa liberté d'action. A cette occasion, et sur la demande du Président Jacques Chirac, il ouvre au public les archives du GEPAN classées secret défense. Cependant, pour des raisons logistiques, une partie seulement de ces archives sont en libre accès sur internet. Les autres doivent faire l'objet d'une demande au GEIPAN. Toutes ne sont pas forcément disponibles au moment de la demande.



L'entrée du centre spatial de Toulouse ; crédits : CNES/D.Ducros/C.Bardou

## II. LE GEIPAN



Comme son ancêtre, il est chargé de collecter, analyser et archiver les Phénomènes Aérospatiaux Non-identifiés et spécialement mandaté pour informer le public. Fort de son expérience passée, il applique une procédure stricte dans l'enquête des PAN incluant notamment le traitement des traces physiques et l'étude psychologique des témoins.

Le GEIPAN est placé sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par Yves Sillot et composé de 15 membres issus de la Gendarmerie et de la Police nationales, de la Sécurité Civile, de la Direction Générale de l'Aviation Civile et de l'Armée de l'Air ainsi que du monde scientifique. La présence de Schiffer, Estrella et Velasquez parmi les 15 n'a jamais été confirmée.

Le Centre Spatial de Toulouse (CST) qui accueille le service du GEIPAN est le plus grand centre technique du CNES et un des plus grands d'Europe. Il dispose par exemple de tous les moyens en personnel et en matériel pour monter un programme spatial à l'exception d'un site de lancement comme celui de Guyane. Le GEIPAN a donc à sa disposition d'énormes moyens d'analyse et de recherche, d'autant qu'il peut aussi compter sur la collaboration des laboratoires du CNRS et des universités scientifiques.

Le travail du GEIPAN s'organise donc en deux parties. La recherche de terrain et la recherche en laboratoire. Sur le terrain, il recueille et évalue les témoignages, relève

tous les échantillons et preuves matérielles nécessaires et se renseigne sur le lieu d'apparition du phénomène (Sillot a par exemple remarqué que de nombreux PAN ont eu lieu à proximité d'installations militaires et nucléaires). En laboratoire, le GEIPAN analyse les relevés de terrain, les archive, étudie les témoignages photos ou vidéos qu'on lui soumet, confronte les cas récents aux cas passés et s'adonne à la recherche fondamentale. La Gendarmerie a un rôle primordial dans ces enquêtes dans la mesure où elle est souvent celle qui prévient le GEIPAN qu'un OVNI a été repéré. De plus, elle met à la disposition du groupe tous ses rapports d'observation sur le site, les pièces matérielles prélevées, les témoignages recueillis et la collaboration de ses forces lors de l'enquête.

Il n'y a aucune information concernant le nombre exact de personnes travaillant pour le GEIPAN. Le noyau du groupe doit être de taille modeste mais le GEIPAN peut compter sur son réseau important dans l'Armée de Terre et de l'Air, la Marine et la Gendarmerie, le monde scientifique et les associations d'étude des OVNI. En fait, les enquêteurs du GEIPAN ne se déplacent que dans les cas particulièrement étranges ou proposant des preuves matérielles importantes. Pour évaluer les cas, le GEIPAN a mis en place depuis 2008 le réseau IPN (Intervenants de Premier Niveau) consistant en une centaine d'enquêteurs privés affiliés au GEIPAN sans en être membres et répartis sur l'ensemble du territoire français.

### III. Les IPN

Leur fonction est de juger de la crédibilité et de l'intérêt des cas par le relevé de preuves et l'évaluation des témoignages afin de déterminer si une enquête approfondie est nécessaire. Ils sont aussi chargé d'assurer une veille (presse locale, informateurs, associations ufologiques, ...) dans la région dont ils sont responsables pour prévenir le GEIPAN au plus tôt en cas de PAN. Le GEIPAN se réserve le droit de modifier ou de supprimer la fonction d'IPN dès qu'il l'estime nécessaire.

Toute personne majeure peut proposer sa candidature à la fonction bénévole d'IPN. Il doit remplir constituer un dossier de candidature comprenant notamment un questionnaire devant indiquer ses connaissances et aptitudes personnelles, ses compétences en ufologie, son rapport avec les associations d'études amateurs et ses motivations. Il s'engage de plus à suivre à la lettre les règles d'intervention fixées par le GEIPAN et autorise ce dernier à utiliser ses informations personnelles dans le cadre du projet IPN. L'infraction aux règles d'intervention entraîne une exclusion sans préavis du réseau IPN.

Lors de son enquête, l'IPN doit compter sur son propre matériel et ses propres ressources. Il n'a aucun lien contractuel avec le GEIPAN et ne peut se prévaloir, au mieux, que d'une collaboration ponctuelle et librement consentie avec cette organisation. Il est un citoyen ordinaire et ne peut se prévaloir d'aucun droit ou privilège

supplémentaire dû à sa fonction d'IPN. Il aura par contre accès à toutes les informations que pourra lui fournir le GEIPAN sur le phénomène observé, il recevra une accréditation témoignant de son rôle d'intervenant mandaté du groupe renouvelée à chaque enquête et il conserve le droit de quitter le réseau IPN à tout instant sur simple envoi de courrier papier ou électronique. Pour tout soutien, l'IPN a accès à une adresse de messagerie et à une base de données mise à jour en fonction de ses demandes.

Si un cas est porté à la connaissance de l'IPN, celui-ci a l'obligation de faire parvenir immédiatement les informations dont il dispose au GEIPAN afin qu'il puisse évaluer le cas. L'IPN n'est autorisé à enquêter qu'à partir du moment où le groupe lui fournit une lettre de mission valable pour ce cas. Cette lettre l'engage à la confidentialité absolue (y compris avec des IPN non-mandatés pour cette mission) sur toute information relative au cas étudié. L'intervenant doit éviter tout contact avec les médias et, s'il est amené à devoir intervenir en public, il ne peut parler qu'en son nom propre et n'est pas autorisé à s'exprimer au nom du GEIPAN.

Par défaut (et officiellement pour assurer la liberté d'avis de chacun sur les cas) il ne sera fait aucune mention de la participation d'un IPN dans les rapports du GEIPAN ni aucune mention du GEIPAN dans les rapports d'un IPN. Cette règle ne peut être brisée qu'avec l'accord de l'IPN et du GEIPAN.